

***DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES***

**OBJET : ACCORD CADRE DE TRAVAUX A MARCHES SUBSEQUENTS POUR L'EXECUTION DES  
TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE 2025-MAPA-AC-TRA01**

**ATTRIBUTION DES MARCHES SUBSEQUENTS N°1-2025** REFECTION DE VOIRIE EN AGGLOMERATION, MISE A LA COTE D'OUVRAGES EXISTANTS, PAR NIVELAGE GRAVE EMULSION ET APPLICATION D'ENDUIT, **N°2-2025** REFECTION DE VOIRIE HORS AGGLOMERATION PAR NIVELAGE GRAVE EMULSION ET APPLICATION D'ENDUIT **ET N°3-2025** REFECTION DE VOIRIE DE BOURG PAR NIVELAGE GRAVE EMULSION ET APPLICATION D'ENDUIT - GESTION DES EAUX PLUVIALES.

*Monsieur le Président,*

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-047 en date du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Président,

**Vu** la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie communale d'intérêt communautaire »,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2025-088 en date du 9 Avril 2025 attribuant l'accord cadre de travaux à marchés subséquents pour l'exécution des travaux de réfection de la voirie communautaire aux 4 candidats :

- Groupement Chausse/Devaud
- Marcouly
- NGE ROUTE SAS (Siorat)
- Eiffage

Et autorisant Monsieur le Président à remettre en concurrence les 4 titulaires de l'accord cadre et à attribuer les marchés subséquents à chaque survenance d'un besoin,

**Considérant** qu'il est nécessaire de consulter les 4 attributaires pour l'exécution des marchés subséquents n°1-2025 Réfection de voirie en agglomération, Mise à la côte d'ouvrages existants par niveling Grave Emulsion et application d'enduit, N°2-2025 Réfection de voirie hors agglomération par niveling Grave Emulsion et application d'enduit et N°3-2025 Réfection de voirie de bourg par niveling Grave Emulsion et application d'enduit – Gestion des eaux pluviales.

Une procédure restreinte a été lancée le 16 avril 2025 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes Quercy Bouriane [www.marches-publics.info46.com](http://www.marches-publics.info46.com). Les offres des candidats étaient à remettre pour le 7 Mai 2025 à 12h00.

Le comité technique d'analyse des offres a procédé à l'ouverture des offres électroniques puis à leur analyse sur la base des critères de jugement des offres figurant au règlement de la consultation.

**Considérant** que le comité technique d'analyse des offres propose au Président de retenir les offre les mieux-disantes et qui sont les suivantes :

- **Marché subséquent n°1-2025 :**  
Candidat n°4 : Entreprise EIFFAGE pour un montant de 179 630.20 € HT
- **Marché subséquent n°2-2025 :**  
Candidat n°1 : Entreprise MARCOULY pour un montant de 153 735,00 € HT
- **Marché subséquent n°3-2025 :**  
Candidat n°2 : Groupement CHAUSSE/DEVAUD pour un montant de 40 039.25 € HT

**DECIDE**

- d'attribuer le marché subséquent n°1-2025 fondé sur l'accord cadre de travaux n°2025-MAPA-AC-TRA01 : Réfection de voirie en agglomération, mise à la côte d'ouvrages existants par nivelage grave émulsion et application d'enduit, à l'entreprise **EIFFAGE** pour un montant de **179 630.20 € HT soit 215 556.24 € TTC**.

- d'attribuer le marché subséquent n°2-2025 fondé sur l'accord cadre de travaux n°2025-MAPA-AC-TRA01 : Réfection de voirie hors agglomération par nivelage de grave émulsion et application d'enduit, à l'entreprise **MARCOULY** pour un montant de **153 735.00 € HT soit 184 482.00 € TTC**.

- d'attribuer le marché subséquent n°3-2025 fondé sur l'accord cadre de travaux n°2025-MAPA-AC-TRA01 : Réfection de voirie de bourg par nivelage de grave émulsion et application d'enduit  
- Gestion des eaux pluviales, au groupement d'entreprises **CHAUSSE / DEVAUD** pour un montant de **40 039.25 € HT soit 48 047.10 € TTC**.

- de signer les marchés subséquents n°1-2025, n°2-2025 et n°3-2025 et toutes les pièces utiles nécessaires à la bonne exécution de ces marchés.

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Gourdon, le **13 Mai 2025**

**Le Président**  
**Jean-Marie COURTIN**

